



**URBANISME
ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**



**ÉCONOMIE
ALIMENTAIRE**



**CULTUREL
ET GASTRONOMIE**



ENVIRONNEMENT



**ACCESSIBILITÉ
SOCIALE**



**NUTRITION
ET SANTÉ**

QU'EST-CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

ORIGINE

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été instaurés par la *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* du 13 octobre 2014. Cette notion couvre des réalités différentes que ce soit au niveau de l'échelle territoriale, du porteur, de l'état d'avancement et de la gouvernance.



La marque « *Projet alimentaire territorial reconnu par le Ministère de l'agriculture* ».

Le Ministère de l'agriculture a créé en 2017 un dispositif de reconnaissance officielle des PAT d'une durée de 3 ans basé sur une dizaine de critères.

DÉFINITION

Un projet alimentaire territorial c'est la réunion des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un territoire pour co-construire des projets communs afin de :

- recréer des synergies économiques,
- permettre aux habitants de se nourrir avec des aliments produits, transformés et distribués à proximité et de manière durable.

Ces projets collectifs visent à rapprocher :

- des producteurs,
 - des transformateurs,
 - des distributeurs,
 - des collectivités territoriales et des consommateurs,
- pour développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation, au bénéfice de tous.

SIX DOMAINES D'INTERVENTION

- Économie alimentaire
- Culturel et gastronomie
- Nutrition et santé
- Accessibilité sociale
- Environnement
- Urbanisme et aménagement du territoire